

# Offre toiture

✓ Simple, lucrative et sans investissement



**Propriétaire d'un bâtiment ?  
Réduisez votre facture d'énergie !**

**Vous êtes propriétaire d'un bâtiment et souhaitez valoriser votre toiture ?  
Vous rêvez de faire d'importantes économies d'énergie ? L'offre  
Energie répond à vos attentes.**

Imaginez un locataire qui paie vos loyers d'avance et qui vous propose de diviser vos factures d'énergie par plus de 50% !

## Comment cela fonctionne ?

Notre bureau d'étude dimensionne techniquement votre centrale solaire, vous propose un montant de loyer et calcule les économies que vous réaliserez.

**Votre seul engagement est la signature d'un bail emphytéotique** (bail immobilier d'une durée supérieure à 10 ans).

## Mise en conformité, quelle est la loi ?

La loi climat du 1<sup>er</sup> juillet 2023, oblige à intégrer des procédés de production d'énergies renouvelables ou de végétalisation des toitures de certains bâtiments.

*\*à valider par notre bureau d'étude.*

## EXEMPLE DE PROJET



Monsieur A est **propriétaire d'un local de stockage d'une surface de 2300m<sup>2</sup>** et a une **facture annuelle d'électricité de 23 700€** pour un prix de kilowatt moyen de 0,295 cts/kWh.



Notre bureau d'étude **vérifie la solvabilité du projet** et nous signons un bail avec Monsieur A.



Nous donnons à Monsieur A, une avance équivalente à **20 ans de loyer d'un montant de 150 000€**.



Notre équipe de techniciens qualifiés installe les panneaux solaires sur le local de stockage de Monsieur A.



Les panneaux installés permettent à Monsieur A de faire plus de **50% d'économie sur sa facture d'électricité**. La production couvre 38% de sa consommation à 0,142 cts le kWh.

Monsieur A a maintenant **un local conforme à la loi** sur la transition énergétique.



## Offre toiture

# Les étapes clés de votre projet

 Nos équipes vous accompagnent tout au long de votre projet.

